

COMMUNE DE NOËL-CERNEUX



Procès-Verbal de la séance du CONSEIL MUNICIPAL **Du mardi 7 juillet 2026**

Présents : Corinne PARATTE (Maire), Alain CHAPOTTE (1er adjoint), Sidonie NOËL (2e adjointe), Joanna KIRYLA, Serge KURDYBAN, Benoît THIERY, Fabrice MAINIER, Estelle NICOD et Ana CORREIA CUNHA

Excusés : Juien BOURNEZ, Angèle BILLOTTE

Président : Corinne PARATTE

Secrétaire : Ana CORREIA-CUNHA

Ouverture de la séance à 20H00

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 juin 2026.

1. Travaux EPAGE Doubs-Dessoubre — programme Life Tourbières 2

Madame Justine CAGNANT, chargée de mission « tourbières » de l'EPAGE Doubs-Dessoubre, a présenté au conseil le projet de réhabilitation de la tourbière des Belles Seignes. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre du projet Life Climat 2022-2028.

Ils consistent principalement à obturer les drains creusés lors des exploitations passées, qui ont trop fortement asséché la tourbe. Les travaux débuteraient en septembre par la coupe des résineux gênant l'intervention. La délibération autorise la Maire à signer la convention correspondante avec l'EPAGE,.

→ **Délibération adoptée à 9 voix**

2. Pacte financier communal — accord de principe (CCPR)

Faisant suite au diagnostic financier réalisé par la Communauté de Communes du Plateau du Russey (CCPR), il est proposé d'adhérer à la mission de « mutualité rétrospective et prospective financière communale ». Celle-ci fournira une analyse complète de la situation de la commune ainsi que des projections sur les projets et travaux à venir, au-delà du simple état annuel transmis par le conseiller aux décideurs locaux. La CCPR passe un bon de commande global (de l'ordre de 30 000 € si l'ensemble des communes adhère) puis refacture à chaque commune sa quote-part. Pour Noël-Cerneux, la participation s'élève à 1 660 €, la démarche mutualisée étant nettement plus avantageuse qu'une adhésion isolée.

→ **Délibération adoptée à 9 voix**

Points d'information

Modification du règlement de location de la salle des fêtes

Compte tenu des dégradations constatées lors de plusieurs locations récentes, le conseil décide d'actualiser le règlement de la salle des fêtes, à compter du 1er septembre 2026. Le chèque de caution est porté de 600 € à 2 000 €, certains dégâts ayant dépassé 1 500 €. Le chèque de location est remplacé par un titre à payer (facture) dans le cadre de la dématérialisation ; la date et le lieu de naissance du locataire seront désormais demandés afin de permettre le recouvrement par la trésorerie. La pénalité

pour ménage non réalisé, jusqu'ici forfaitaire (100 €), est remplacée par une facturation de 60 € par heure passée par les agents.

Le règlement précisera par ailleurs une jauge maximale (de l'ordre de 150 personnes pour les événements de type mariage), l'assurance Groupama de la commune couvrant jusqu'à 240 personnes (possible lors de location pour loto, fêtes organisées par les associations et notre commune). Le conseil évoque enfin un sinistre récent (feux d'artifice tirés à l'intérieur, carrelage endommagé — devis d'environ 1 700 €) : la famille doit solliciter son assurance, à défaut un titre de recouvrement lui sera adressé.

Dégâts et vandalisme au cimetière

Des dégradations ont été constatées au cimetière le lundi 29 juin 2026 au matin (photographies prises sur place), les faits s'étant produits dans la journée du dimanche 28 juin. Une sépulture a été profanée (stèle au sol) ; des pots de fleurs et plaques ont été retournés et divers objets éparpillés. Des dégâts moindres ont également été signalés sur d'autres caveaux. Une plainte a été déposée en gendarmerie par la commune en date du lundi 29 juin, la famille ayant elle-même porté plainte, et l'enquête est en cours. Renseignements pris auprès de l'association des maires du Doubs, la remise en état relève de la responsabilité civile et de l'assurance de la famille, et non de la commune.

Travaux du chemin forestier (suite)

Les travaux touchent à leur fin : la partie montante a été enrobée et une bicouche est appliquée jusqu'au-dessus de la rampe. La réception du chantier est envisagée en septembre, à la reprise des entreprises.

Projet Lornot — état des accords de subvention

La commune a reçu un courrier de la Région confirmant une subvention de 150 000 € au titre du dispositif « Territoires en action ». Le courrier de l'État relatif à la DETR est parvenu le jour même : la subvention s'établit à 127 448,69 € pour la partie logements (les loyers des logements sociaux venant en déduction de l'assiette) et à 16 176,95 € pour la partie associative. La partie « ateliers communaux » fera l'objet d'une étude complémentaire en 2027. Le SYDED apportera également une aide financière concernant le système de chauffage et l'isolation du bâtiment.

Concernant le Département (contrat PAC 25), il apparaît que le dossier déposé mentionnait une demande de 75 000 €, alors que la commune peut prétendre à environ 325 000 € (30 % du projet) ; une rectification est en cours, le dossier devant passer en commission en septembre.

Questions diverses

Bilan du tour du village

Plusieurs points d'entretien et d'aménagement ont été recensés : création d'une ligne continue blanche dans le grand virage à l'entrée des rues Perrouzes Paturotte, traitement des arbustes poussant au pied des aménagements, et plantations à prévoir à l'automne le long du mur du cimetière du côté du terrain de foot. Un contact sera pris avec un service d'accompagnement (CAUE) pour des propositions d'aménagement du terrain de pétanques. Concernant les sinistres en cours, la commune relance l'assurance de la partie adverse au sujet du mur en pierre sèche (troisième relance) ; pour la croix du village, déformée lors du choc, l'expert revient le 15 juillet afin d'étudier une éventuelle indemnisation complémentaire. Orange est également relancé au sujet d'une grille (chambre

télécom). Verticad passe le 08 juillet à 17h00 pour réactualiser le devis concernant le grillage à installer entre l'école et un propriétaire.

Isolation de la toiture de l'école

Suite à l'épisode caniculaire, une réflexion est engagée sur l'isolation de la toiture de l'école. Une visite est prévue avec les agents pour examiner l'existant en plafond. Le remplacement des fenêtres est également prévu, dans la foulée de leur livraison attendue la semaine du 20 juillet.

Charpente de la salle des fêtes et photovoltaïque

Le diagnostic structurel de la charpente de la salle des fêtes (rapport reçu) conclut qu'elle peut supporter une installation photovoltaïque. Une proposition d'installation, accompagnée d'un devis, sera présentée à l'automne.

Vie scolaire et fête des mères

L'école maternelle a participé pour la première fois au concours des écoles fleuries et a obtenu un prix « première participation » avec parution d'un article dans le journal. Le bilan du repas de la Fête des Mères s'élève à 50,34 €/ personne, dont voici le détail : Fromage 97,24€ ; Intermarché 28,54€ ; Restaurant Les Perce Neige 1920€ ; Nappes et serviettes 196€ ; Boissons 308,24€ ; Animation : 470€.

Le dispositif « cartes jeunes », clôturé au 30 juin, demeure réservé aux habitants de la commune. Une trentaine de cartes sont commandées.

Sécurité, circulation et divers

En période de vigilance canicule (passage en orange en cours de semaine), les consignes de prévention sont diffusées et l'interdiction de faire du feu rappelée (table pique nique...) ; les administrés partant en congés sont invités à se signaler à la gendarmerie. Des plaintes relatives à la vitesse et aux horaires de passage de certains poids lourds (collecte du lait, livraisons) sont de nouveau signalées. Enfin, concernant la zone d'activités des Charrières, la communauté de communes du Plateau du Russey a engagé le rachat des terrains qu'avaient acquis SERAC, ID-CARRELAGE et DESMO BIKE puisque les acquéreurs n'ont engagé aucun travaux dans les délais.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

